

Administration d'une structure sportive

RS5400 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335w, 315p
Formacode(s)	32054, 44058
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/04/2021
Date d'échéance	19/04/2024

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015**GIP FRANCE 2023 · SIRET : 13002407800128****GIP FRANCE 2023 · SIRET : 13002407800029**

Partenaires habilités

17 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 17 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ALOALO	05439625400028	Former et organiser l'évaluation
ASS FORME	42301666600012	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB CAMUS	39992626000031	Former et organiser l'évaluation
ATID CONSULTING	44793491000038	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS DE L EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE	13001397200018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE MARTINIQUE	18972002200012	Former et organiser l'évaluation
EDUSERVICES	52282368100047	Former et organiser l'évaluation
ESGCV	75253547600325	Former et organiser l'évaluation
EXCELIA GROUP	34876850800015	Former et organiser l'évaluation
FYVE SERVICES	85379519300012	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 17 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5400-administration-d-une-structure-sportive/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le GIP #France 2023 a la charge de la préparation, du financement et de l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023 sur les plans sportifs, techniques, juridiques et financiers. A ce titre, il souhaite créer un événement qui ira au-delà de la seule organisation de la compétition et s'est doté d'un Centre de Formation, nommé « Campus 2023 ».

Les récentes études et entretiens menés auprès des professionnels du secteur montrent que les organisations sportives font face à un besoin de professionnalisation de leur organisation afin d'en assurer les missions essentielles (gestion, administration, développement), mais également d'en assurer un développement pérenne et responsable. Cette certification est à destination de l'ensemble des structures sportives, toutes disciplines confondues.

Plébiscitée par le monde sportif, l'administration d'une structure sportive est une fonction dont les contours sont protéiformes. Cette activité d'administration de structure sportive est généralement exercée par des bénévoles élus (président, membres du bureau et du conseil d'administration).

Elle recouvre des niveaux de responsabilité et d'autonomie différents selon la taille de la structure sportive (ligue, comité départemental, club) dans laquelle il se trouve. Néanmoins, on peut identifier plusieurs missions clés, quelle que soit l'organisation du travail, qui sont appelées à se professionnaliser et à intégrer davantage le respect des règles d'hygiène et de sécurité, par exemple, mais aussi des pratiques RSE dans un contexte où les nouveaux outils digitaux/connectés sont également à prendre en compte.

Les publics visés par cette certification sont les salariés ou d'anciens bénévoles souhaitant évoluer professionnellement au sein du secteur associatif sportif, notamment :

- Administrateur d'une structure sportive
- Educateurs/entraîneurs sportifs
- Sportifs de haut niveau en reconversion
- Animateur socio-culturel
- Bénévoles en reconversion professionnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1.1 Contribuer à l'élaboration du projet de développement de la structure sportive et de son offre, sous l'égide des dirigeants, en tenant compte du projet associatif et du positionnement de l'organisation dans son environnement.

C1.2 Contribuer à la mise en œuvre du projet de développement, sous l'égide des dirigeants, pour assurer le développement et la pérennité de la structure.

C1.3

Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de communication de la structure sportive, sous l'autorité de l'élu référent, en utilisant les moyens et supports digitaux adaptés et en tenant compte du positionnement de l'organisation afin d'asseoir sa notoriété et de contribuer au développement du projet.

C1.4 Contribuer au développement des partenariats, sponsoring ou mécénats en appui des dirigeants afin de promouvoir la structure et contribuer à son équilibre financier.

C2.1 Assurer et moderniser la gestion administrative de la structure sportive et de ses instances en appliquant la réglementation et les statuts en vigueur afin de veiller et de garantir le bon fonctionnement de l'organisation.

C2.2 - Contribuer à la gestion comptable et financière de la structure, en appui du trésorier et en lien avec les acteurs externes de l'organisation afin de veiller à l'équilibre financier à court et moyen terme de l'organisation.

C2.3 Accompagner la gestion des ressources humaines (salariés et bénévoles) en proposant notamment des actions de fidélisation et de nouveaux outils de gestion, afin de disposer des ressources nécessaires à la bonne conduite du projet de la structure sportive.

C3.1 Planifier l'organisation logistique des activités sportives, avec les équipes en place, pour garantir leur bon déroulement et la qualité des prestations.

C3.2 Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité afin de garantir le bon déroulement des activités de la structure dans le cadre de la gestion des installations.

C3.3 Mettre en œuvre des actions RSE/RSO afin d'intégrer la structure sportive dans une démarche durable et socialement responsable.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

néant

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ou niveau 4 avec expérience équivalente)
- Titulaire d'un PSC1 (ou équivalent)
- Connaissance du milieu associatif sportif
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PPT)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury de délivrance est composé de 4 membres (dont 75% sont extérieurs à la structure) :

- Le coordinateur territorial « Campus 2023 » ou son représentant : Président (interne)
- Un élu d'une structure sportive depuis au moins 2 ans : représentant employeurs (extérieur).
- Un professionnel d'une structure sportive depuis au moins 2 ans : représentant salariés (extérieur).
- Un formateur appartenant à un autre organisme de formation que celui du candidat ou à une institution partenaire (extérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury de délivrance est composé de 4 membres (dont 75% sont extérieurs à la structure) :

- Le coordinateur territorial « Campus 2023 » ou son représentant : Président (interne)
- Un élu d'une structure sportive depuis au moins 2 ans : représentant employeurs (extérieur).
- Un professionnel d'une structure sportive depuis au moins 2 ans : représentant salariés (extérieur).
- Un formateur appartenant à un autre organisme de formation que celui du candidat ou à une institution partenaire (extérieur)

Base légale

Date de décision	19/04/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/04/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://campus2023.fr/certifications-complementaires-france-2023>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5400/>